

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION des Deux-Sèvres

Version complète (voir page 4)

EUROPE *	FEDER <input type="checkbox"/>	FEADER <input type="checkbox"/>	Autre :		
ETAT *	DGE <input type="checkbox"/>	DDR <input type="checkbox"/>	FNADT <input type="checkbox"/>	FISAC <input type="checkbox"/>	Autre :
REGION *	Contrat Régional de Développement Durable <input type="checkbox"/>		Autre :		
DEPARTEMENT *	Proxima 79 <input type="checkbox"/>	Action Sociale <input type="checkbox"/>	Education, Culture, Sports <input type="checkbox"/>	Autre :	
	Environnement, Agriculture <input type="checkbox"/>	Economie, Tourisme <input type="checkbox"/>	Coopération Internationale <input type="checkbox"/>	Sécurité routière <input type="checkbox"/>	

* COCHER LES CASES CORRESPONDANT A L'ENSEMBLE DES FINANCEMENTS QUE VOUS SOLICITEZ POUR CE PROJET

INTITULE DU PROJET	Subvention de FONCTIONNEMENT <input type="checkbox"/>
	Subvention d' INVESTISSEMENT <input type="checkbox"/>

1 - TERRITOIRE DU PROJET (bassin de population concernée)	
COMMUNE :	PAYS :
CANTON :	TOUT LE DEPARTEMENT : <input type="checkbox"/>
Communauté de Communes ou d'Agglomération :	AUTRE :

2 - LE DEMANDEUR	
Nom de la structure ⁽¹⁾ (collectivité, association,...) :	
Adresse complète :	
Statut juridique ⁽²⁾ :	
N° d'identification (SIREN, SIRET, INSEE, MSA...) :	
N° et date d'enregistrement en Préfecture pour les associations :	
Représentant légal habilité :	
Interlocuteur du projet :	
N° de téléphone :	N° Fax :
E.Mail :	

(1) conforme à la déclaration en Préfecture pour les associations

(2) commune, structure intercommunale, consulaire, autre structure publique, association loi 1901, autre privé

Réservé au service	Fait à	Le
Date de réception : N° Réf. AR :		Signature et cachet du demandeur

MODE D'EMPLOI : PHOTOCOPIER ce formulaire en autant d'exemplaires qu'indiqué page 4
ENVOYER vos différents dossiers à chaque bureau chargé de les instruire (adresses page 4)

QUEL FORMULAIRE UTILISER : VERSION SIMPLIFIEE OU COMPLETE ?

Le formulaire unique de demande de subvention des Deux-Sèvres existe en deux versions :

- La version simplifiée qui doit être utilisée par les associations ne sollicitant pas de fonds européens et uniquement pour leurs dossiers auprès du Conseil général
- La version complète qui doit être utilisée dans tous les autres cas.

La version complète est en ligne sur www.deux-sevres.com , www.capnet79.fr et www.deux-sevres.pref.gouv.fr

PIECES A FOURNIR	ANNEXES ET REGLEMENTS SPECIFIQUES
<p><i>Pour toutes les demandes :</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Courrier de demande de subvention▪ Ce formulaire de demande de subvention daté et signé▪ Notice explicative détaillant le projet▪ Délibération ou décision du pays (ou de l'agglomération) intégrant le projet dans son contrat de territoire▪ Les études préalables réalisées le cas échéant▪ Si la demande concerne une étude, joindre le cahier des charges et le cas échéant la réponse du prestataire au cahier des charges▪ Relevé d'identité bancaire <p><i>Pour les projets d'investissements :</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Documents graphiques : plan de situation, plan de masse, état des lieux avec vues en plans, coupes, façades, photographies ; le projet avec vues en plans, coupes, façades ; croquis perspectifs d'insertion, les matériaux et leur coloration.▪ Justificatifs d'acquisition des terrains et immeubles, précisant la « libre disposition des terrains et immeubles sur lesquels les travaux doivent être réalisés »▪ Devis estimatifs, présentés par poste de dépenses (totalisés sur formulaire) avec montant HT des honoraires et travaux▪ Attestation de non commencement de l'opération (études, travaux...) datée et signée (Cf. règlement)▪ Echancier pluriannuel pour les dossiers sollicitant des fonds Proxima (Cf. règlement financier Proxima – art. 2) <p><i>Pour les dossiers sollicitant des fonds européens :</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Lettres d'intention de cofinancement des partenaires financiers (contreparties publiques) <p><i>Si le demandeur est une collectivité :</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Délibération (enregistrée en Préfecture) adoptant le projet ci-joint et arrêtant les modalités du financement. Une collectivité qui sollicite une subvention pour la réalisation de travaux d'investissement doit être compétente pour agir dans le domaine concerné. <p><i>Si le demandeur est une association :</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Bilans comptables des deux derniers exercices et budget prévisionnel de l'année en cours, rapport d'activité de l'année écoulée,▪ Statuts de l'association, déclaration d'enregistrement des statuts à la Préfecture, copie publication au JO, liste des membres du Bureau actualisée et récépissé de son dépôt en Préfecture, compte-rendu de la dernière assemblée générale <p><i>Si le demandeur est une entreprise :</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ bilans comptables des deux dernières années	<p>Certains programmes de subvention peuvent nécessiter des informations complémentaires. Demander ces annexes et règlements aux services en charge de l'instruction</p> <p style="text-align: center;">ENVOI DES DEMANDES</p> <p>EUROPE – ETAT</p> <p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Niort</i></p> <p>Préfecture des Deux-Sèvres 4 rue Du Guesclin 79099 Niort Cedex 9</p> <p>. Bureau des finances et des collectivités locales DGE : 05 49 08 68 93</p> <p>. Bureau du développement local et des affaires européennes F.E.D.E.R. et F.I.S.A.C : 05 49 08 69 64 F.N.A.D.T. et DDR. : 05 49 08 69 61</p> <p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Bressuire</i></p> <p>Sous-Préfecture de Bressuire : 05 49 65 16 11</p> <p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Parthenay</i></p> <p>Sous-Préfecture de Parthenay : 05 49 94 19 33</p> <p>REGION</p> <p>Conseil Régional Poitou-Charentes BP 575 – 86021 POITIERS Cedex 05 49 55 77 00</p> <p>. Contrat Régional de développement durable S'adresser directement au Pays ou à l'Agglomération, partenaire de la Région.</p> <p>DEPARTEMENT</p> <p>Conseil Général des Deux-Sèvres BP 531 – 79021 NIORT cedex 05 49 06 79 79</p> <p>. Action sociale : 05 49 06 77 25</p> <p>. Coopération internationale : 05 49 06 77 68</p> <p>. Economie/ Tourisme : 05 49 04 76 10</p> <p>. Éducation/Culture/Sports : 05 49 06 79 76.</p> <p>. Environnement/ Agriculture : 05 49 06 77 35</p> <p>. Mission d'Appui aux Territoires (PROXIMA 79) : 05 49 04 76 15</p> <p>. Routes : 05 49 06 63 47</p> <p>PIECES A TRANSMETTRE</p> <p>5 exemplaires pour l'Europe 4 exemplaires pour l'État 2 exemplaires pour la Région et le Département</p>